

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

ETABLI PAR LES CPE DE L'ACADEMIE DE ROUEN

**LORS DES REUNIONS DE BASSIN DE L'ANNEE
SCOLAIRE 2008-2009**

Thématiques :

- L'exclusion-inclusion
- L'entretien avec l'élève exclu de cours
- Les mesures de réparation

L'EXCLUSION-INCLUSION

ASPECTS DE LA REFLEXION	ASPECTS IMPORTANTS	PROBLEMES RENCONTRES	SOLUTIONS ENVISAGEES
DECISION DE RECOURIR A L'EXCLUSION-INCLUSION	<ul style="list-style-type: none"> -Décision du chef d'établissement (sur proposition de l'équipe) -Exclusion décidée suivant le « profil » de l'élève -Notamment en cas d'absentéisme - Ou pour une accumulation de transgressions - Ou suite à une commission éducative <p>Les actes de violence font plutôt l'objet d'une exclusion à l'externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question des moyens (lieu adapté, personnels mobilisés, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une structure particulière si volonté du chef d'établissement <p>Exemples : Mise en place d'un dispositif « PASS» (Collège Pierre Mendès France, Val de Reuil) Classe Seconde Chance (Lycée Le Corbusier) Ou Détachement d'un assistant d'éducation affecté à cet effet (Collège Matisse Grand Couronne)</p>

<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Eviter les « errances » pendant le temps d'exclusion -Marquer les limites -Donner du contenu à la sanction -Rétablir le dialogue -Repositionner l'élève par rapport au groupe et/ou à l'enseignant -Le responsabiliser 		<p>Classes passerelle aux collèges Ariane et Cervantès à Vernon, avec interventions du PP/assistants pédagogiques/AS/COP...</p>
<p>MODALITES D'INFORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appel téléphonique à la famille suivie d'une confirmation par lettre recommandée - Mails envoyés à l'équipe pédagogique pour qu'elle donne du travail et aux équipes médico-sociales et d'orientation pour information - Rencontre avec les parents 		
<p>MODALITES DE LA PREPARATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Délai rapide entre la décision et l'exécution - Remise de l'élève à sa famille le temps de la réflexion sur la sanction 	<ul style="list-style-type: none"> - Variabilité des délais (entre deux jours et une semaine, voire plus) - Est-ce déjà une exclusion ? Ou une mesure conservatoire ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la réactivité pour que la sanction ait du sens -Privilégier individualisation de la sanction. Particularité des cas. Valeur

	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer clairement le cadre (possibilité de « mixer » l'exclusion-inclusion/externe ; adultes qui prennent l'élève en charge : notamment les assistants d'éducation) - Donner du contenu à la sanction (travail en rapport cours, travail d'intérêt général, réflexion sur un contrat rédigé par l'élève) - Importance du collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence ou insuffisance de travail donné par les enseignants 	<p>d'exception de la mesure conservatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémento qui précise que du travail doit être fourni sinon l'exécution de la sanction est suspendue (cette pratique fait cependant débat) - Construire une « banque de données » à partir d'outils divers avec l'appui de certains collègues. - Récupérer directement le travail auprès des enseignants
<p>MODALITES D'EXECUTION DE LA SANCTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec l'élève pendant le temps d'exécution de la sanction - Prise en charge de l'élève par des enseignants (de sa classe ou non) dans le cadre de leurs cours (avec des classes de même niveau ou pas) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas multiplier les interventions qui ne servent à rien - Peu de demandes de la part des enseignants pour savoir si le travail a été réalisé, voire comment la sanction s'est passée. Une réunion de l'équipe pédagogique de l'élève 	<ul style="list-style-type: none"> - Ajuster aux situations -S'assurer que le travail est corrigé. La prise en charge par les enseignants évite cet écueil - Fiche « bilan » remise dans le casier du PP

	<ul style="list-style-type: none"> - Repas et récréations décalés - Récupération progressive des cours manqués durant le temps d'exclusion - Bilan fait avec l'élève pour s'assurer que la sanction a été bien comprise - Tutorat/remédiation - En cas de problèmes durant l'exclusion, celle-ci se transforme en exclusion externe - Information de la famille nécessaire 	<p>lors de la prise de décision de la sanction peut faciliter son association dans le suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réticences des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Un camarade se charge d'amener ses cahiers du matin pour que les cours soient récupérés - Information/Explication aux parents en amont et lors de la rencontre avant l'exclusion
<p>MODALITES DU RETOUR EN CLASSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elève accompagné au début de la première heure de cours suivant l'exclusion 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du temps - Accompagnement par un personnel de l'équipe de dir. - Fiche de suivi 	

L'ENTRETIEN AVEC L'ÉLÈVE EXCLU DE COURS

ASPECTS DE LA REFLEXION	ASPECTS IMPORTANTS	PROBLEMES RENCONTRES	SOLUTIONS ENVISAGEES
PREALABLES A L'ENTRETIEN	<ul style="list-style-type: none"> - Importance du cadre préalablement fixé avec les enseignants (pour limiter les exclusions de cours). Insister sur le caractère exceptionnel de l'exclusion de cours 	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de la prise en charge de l'élève, insuffisamment précises ou appliquées - Entretien avec l'élève accompagnateur ? Doit-il raconter ce qu'il a vu ou entendu ? Plutôt non (priorité à la parole et/ou l'écrit de l'enseignant) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de documents « précis et faciles à utiliser pour une réponse précise, efficace et graduée » - Billet de prise en charge avec accusé de réception - Rapport d'incident systématique - Travail fourni à l'élève
CONDUITE DE L'ENTRETIEN	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien immédiat à apprécier en fonction de l'état de l'élève. En tout cas : prise en charge indispensable - Réajuster les dires de l'élève en fonction des éléments dont on dispose 		<ul style="list-style-type: none"> - Calmer - Isoler si nécessaire - Ne pas gérer le problème dans l'urgence (donc reporter l'entretien) - Éviter de s'énerver - Avoir un rôle ou discours éducatif

	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas désavouer le collègue : l'important de recréer le lien. Remettre chacun à sa place, réaffirmer la légitimité du prof (savoir). Cela permet de dépersonnaliser le conflit. - Si exclusion juste avant la fin du cours : prévoir un entretien ultérieur en fonction de la gravité du motif 	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes des exclusions de cours multiples : que dire à l'élève sans risque de mettre en difficulté l'enseignant ? - Auto-exclusion de l'élève 	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle du chef d'établissement dans le rappel de ce cadre (enseignants et élèves)
<p>SUITES DONNEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser pour garder en mémoire - Fiche de réflexion à faire par l'élève - Rattrapage de l'heure de cours - Appel systématique des parents/courrier - Rapport d'incident donné par l'enseignant - Entretien en deux phases : élève/CPE, prof/CPE - Rencontre enseignant/famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Que fait-on de la fiche ? Reste-t-elle confidentielle entre le CPE et l'élève ? - Problème de la « double peine » : l'exclusion de cours étant déjà vécue comme une sanction - Application très variable (contraintes temporelles...) - Difficultés pour les enseignants de mener un entretien individuel (peur de la relation duelle) 	<p>Importance des temps d'échanges avec les collègues (si cela est possible) : idée d'un temps hebdomadaire banalisé permettant à tous de se rencontrer. Réunions (formelles, informelles) hebdomadaires. Intervenant extérieur qui vient rencontrer les équipes sous forme de paroles. Utilité du mail pour les échanges entre collègues</p>

<p>ET SI LE CONFLIT PERDURE ?</p>	<ul style="list-style-type: none">- Médiation entre élève et enseignant, entre enseignant/famille- Graduer les sanctions	<ul style="list-style-type: none">- Refus de l'enseignant par peur de perdre la face	<p>Il est souhaitable d'aboutir à un accord sur les objectifs à atteindre</p> <p>Une commission éducative permet de gérer le conflit de manière collective</p> <p>Suivi global de l'élève en commission de suivi (A.S, Infirmière) ou cellule de veille</p>
-----------------------------------	---	--	---

LES MESURES DE REPARATION

ASPECTS DE LA REFLEXION	ASPECTS IMPORTANTS	PROBLEMES RENCONTRES	SOLUTIONS ENVISAGEES
DEFINITION	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer le lien (la confiance) avec les personnes mais aussi avec l'établissement scolaire (sentiment d'appartenance) -Recoller -Raccommoder -Restituer -Remettre en état -Interpeller la « conscience collective » 	<ul style="list-style-type: none"> - Caractère « forcé » de la réparation 	<ul style="list-style-type: none"> -Principe inscrit au règlement intérieur - Rappel des objectifs recherchés (en lien avec une politique d'établissement)
OBJECTIFS RECHERCHES	<ul style="list-style-type: none"> -Sanctionner (ou intervenir) de manière éducative au lieu de punir -Permettre la responsabilisation de l'auteur de l'acte - Faire comprendre ce que la victime a ressenti - Reconnaître la victime 	<ul style="list-style-type: none"> - Implique que la faute de l'élève soit établie - Positionnement de chacun dans le conflit (notamment entre élève/adulte) 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation pour identifier l'objet du conflit, l'intention de l'auteur et la perception du destinataire (E. MAHEU)

	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre à chacun des membres du groupe sa place - Remettre les compteurs à zéro (ce qui n'est pas effacer la faute) 		
FORMES DE LA REPARATION	<ul style="list-style-type: none"> -Réparation matérielle ou morale (excuses) -Réparation adaptée au contexte et à l'élève -En lien avec la nature de l'acte commis Dégradation= nettoyage Retenue= temps de travail manqué + contenu du travail lié à la faute -Acte qui manifeste une bonne volonté : je suis à nouveau présent, je participe 	<ul style="list-style-type: none"> - L'excuse n'a de sens que si elle s'inscrit dans un processus de responsabilisation de l'élève (et non d'injonction) 	
OUTILS DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Excuses orales ou écrites Idee d'écrit : médiation entre l'élève et la personne blessée. Maturation de l'excuse. Ritualisation de l'excuse (pour éviter l'excuse « facile ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de l'excuse, et notamment leur caractère public 	<ul style="list-style-type: none"> -Renvoie à l'objectif recherché : sanctionner ou punir, Socialiser/réintégrer dans le groupe ou humilier/marquer le pouvoir de l'adulte

	<p>TIG (ou plutôt TIC): recherche d'une mesure adaptée et non humiliante</p> <p>Accord des parents nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement (formalisé) - Travail en commun entre deux élèves en conflit - Réflexions écrites : produire une affiche (salle de classe, hall) - Rédiger un travail de réflexion : ce qui s'est passé, ce que j'ai fait, en quoi cela nuit aux autres, à quoi je m'engage (pour le prochain cours). Ce travail peut être remis à l'enseignant - Confier une responsabilité à l'élève fautif : service aux autres, aide aux handicapés, 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus de la victime ? - Précautions à prendre (ex : classement de papiers au secrétariat) - Moment ? Immédiate/Différée ? - Qu'y met-on ? Quel suivi assure-t-on ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Un entretien préalable avec l'enseignant peut être nécessaire - Ce peut être une démarche volontaire de l'élève - Passer le relais au chef d'établissement - Faire se rencontrer les familles des élèves concernés (en dehors de l'établissement de préférence)
--	---	--	--

	<p>animation de clubs... « Passer de la dette au don »</p>	<p>- La construction de ces outils demande du temps</p>	<p>-Accompagnement de l'élève nécessaire (cf. exclusion-inclusion) - Préparer des outils lors des journées administratives</p>
<p>ADULTES ASSOCIES</p>	<p>- Rôle des ATOSS dans la prise en charge des réparations matérielles - Information de la famille</p>	<p>Refus des ATOSS Refus par la famille ou l'élève de l'accomplissement de la réparation</p>	<p>Présence nécessaire du CPE ou d'un membre de la Direction pour assurer l'accompagnement de la mesure de réparation Inscription au règlement intérieur (objectifs, modalités) Information préalable (inscriptions, rentrée) Entretien Si refus persistants : sanction</p>

